

AVIS DU CESER

Budget supplémentaire / décision modificative n°1 de l'exercice 2025 de la Région Réunion



JUIN 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION





Projet d'avis sur le projet de Budget supplémentaire / décision modificative n°1 de l'exercice 2025

La commission « Finances et évaluation de l'action publique » du CESER de La Réunion prend note du projet de budget supplémentaire/décision modificative n°1 qui **comporte deux volets** :

- **Le budget supplémentaire** intègre au budget 2025 le résultat antérieur ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes telles que constatées au compte administratif 2024.
- **La décision modificative n°1** de l'exercice 2025, qui vise à ajuster les prévisions budgétaires pour répondre à des nouveaux besoins ou d'ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes au regard de la projection de réalisation au 31 décembre 2025.

La commission relève que le projet de BS/DM n°1 pour l'exercice 2025 est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 12,18 M €. La commission relève que l'excédent de recettes permettra une diminution du recours à l'emprunt, et conserve les capacités financières de la région, en maintenant la capacité de désendettement de la Région en dessous des 9 années conformément à la stratégie financière définie.

Dans ce projet de BS/DM, en mouvements réels, les propositions de dépenses nouvelles sont financées par le redéploiement des crédits prévus initialement au BP 2025 notamment pour les contentieux de la NRL, la reprise du résultat dégagé sur l'exercice 2024 et des recettes nouvelles. Ces ajustements permettent une diminution du recours à l'emprunt à hauteur de (-) 140 M €.

Sur le Budget principal :

Budget principal	BP 2025	Après BS/DM 1
Epargne Brute*	142,4	137,1
Epargne Nette*	75,2	69,9
Encours de la dette	1267,7	1127,6
Capacité de désendettement (Dette/EB)	8.9	8.2
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	21.6 %	20.1 %
Taux d'endettement	191,9 %	164,9 %

*hors provisions



I. Le budget supplémentaire

Le budget supplémentaire intègre l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit (+) 123 363 812,18 € en investissement pour couvrir le besoin de financement du déficit reporté de (-) 57 852 206,37 €.

Ainsi le budget supplémentaire dégage un excédent de recettes propres de (+) 65,5 M€ permettant de diminuer le recours à l'emprunt prévu au Budget primitif (BP) 2025 et de financer la DM 1 de 2025.

II. Projet de décision modificative n°2

1) Sur les dépenses

La commission prend acte que le projet de DM1, propose des demandes en crédits de paiement qui sont de (-) 52,2 M€ composées de (-) 69,2 M€ en section d'investissement et (+) 17,0 M€ en section de fonctionnement. Elles concernent principalement :

- Des crédits de paiement relatifs aux contentieux de la NRL pour 11 M€ compensés par une reprise sur les provisions constituées depuis 2022 d'un montant total de 50,1 M€ ;
- Des crédits nouveaux de 31 M€ pour financer les dégâts du cyclone Garance sur le réseau routier, les frais d'entretien des aires de repos et de covoitage et une aide exceptionnelle en soutien à la relance économique des entreprises ;
- Des crédits supplémentaires de renouvellement des investissements dans les lycées dans le cadre du plan de lutte contre la chaleur, des frais de nettoyage et des travaux de réparations des lycées, des centres de formation et des structures muséales suite au cyclone Garance : 2,9 M€ ;
- Un besoin complémentaire de 1,6 M€ pour les dispositifs énergétiques (KapSolidaire, nouveau dispositif énergétique en faveur des personnes en situation de précarité, les projets d'autonomie énergétique en faveur des Régions Ultrapériphériques qui bénéficient d'un financement de l'Union Européenne...) ;
- Le financement des actions de promotion touristique et de relance du tourisme : 3,1 M€ ; - des crédits nouveaux pour les programmes de recherche et d'innovation (0,6 M€), cofinancés par l'Europe, dont notamment l'étude sur le vaccin du Chikungunya : 0,2 M€ ou encore les dispositifs autour du numérique (inclusion pass numérique 2025-2026, Kap Numérik ...) de 0,2 M€ ;
- Des régularisations des charges d'assurance, de gardiennage, de frais de nettoyage des sites régionaux, de location d'un groupe froid pour la climatisation des bureaux de la Région, de dégrèvement des impôts et des prestations complémentaires juridiques et d'accompagnement des services sur la certification des comptes.

Par ailleurs, des ajustements de crédits de paiement sont proposés à la baisse au regard de :

- Les jugements intervenus sur les contentieux de la NRL permettant le redéploiement des crédits de (-) 97 M€ ; - le décalage temporel de certains projets routiers dont Ilet Furcy ainsi que des opérations de pistes forestières de (-) 10,1 M€ ;



- Le redimensionnement des enveloppes dédiées au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture de (-) 1 M€ ainsi que celles du plan de relance en faveur des communes compte tenu des dépenses présentées et certifiées de (-) 1,6 M€ ;
- Le décalage des prestations relatives à la prochaine délégation de service public Car Jaune au 4ème trimestre d'un montant de (-) 1,5 M€.

En dépenses d'investissement, les AP sont de (+) 70, 4 M € et en CP de (-) 69,2 M €.

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
900 - services généraux	4 490 000	1 590 000
9005 - gestion des fonds européens	-1 200 000	-
902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 389 000	-1 865 000
903 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 600 000	1 754 000
904 - santé et action sociale	-100 000	-100 000
905 - aménagement des territoires et habitat	210 000	-1 315 000
906 - action économique	4 350 160	5 575 400
907 - environnement	3 850 000	940 000
908 - transport	48 800 000	-75 820 000
923 - dettes et autres opérations financières	-	-
950 - dépenses imprévues	1 030 000	-
Total investissement	70 419 160	-69 240 600

Ces dépenses d'investissement relèvent essentiellement, pour les crédits de paiement (CP) :

- Du chapitre 906 – action économique, lié notamment à une régularisation en CP de 5 M€ relative à l'entrée au capital social de la société SAPMER initialement prévue en 2024 et reportée en 2025.
- Du chapitre 908 – Transports., avec (-) 75,8 M€ de CP, portant essentiellement sur :
 - Le renforcement des chaussées, la réhabilitation des gares routières et les travaux d'urgence engagés sur le réseau routier à la suite des dégâts occasionnés par le cyclone Garance en février 2025 (+) 31 M€ CP.
 - Le réajustement des crédits de paiement alloués aux travaux de raccordement de la NRL de (-) 17 M€ au regard du démarrage des travaux en fin d'exercice avec des paiements projetés en 2026. Ainsi qu'une réduction de l'enveloppe initiale prévue pour les contentieux de la NRL de (-) 80 M€ sur 100 M€, suite aux décisions de première instance jugées en début d'année pour la collectivité.

En dépenses de fonctionnement, les AE sont de (+) 13,8 M € et en CP de (+) 17,05 M €.



Chapitre - libellé	AP/AE	CP
930 - services généraux	1 007 000	76 246
9305 - gestion des fonds européens	1 200 000	-1 000 000
932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 166 000	2 184 000
933 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	970 000	-
935 - aménagement des territoires et habitat	518 524	198 314
936 - action économique	6 224 473	4 704 055
937 - environnement	2 311 300	39 300
938 - transport	455 000	10 225 000
941 - autres impôts et taxes	-	630 000
Total fonctionnement	13 852 297	17 056 915

Ces dépenses de fonctionnement relèvent essentiellement, pour les crédits de paiement (CP) des :

- Chapitre 932 – enseignement, formation professionnelle et apprentissage, avec (+) 2,1 M € de CP relevant des besoins en CP de (+) 2,1 M €, en matière de restauration scolaire pour compenser la participation moindre de la CAF à la cantine en 2024.
- Chapitre 936 – action économique avec (+) 4,7 M € de CP relevant essentiellement :
 - D'une enveloppe dédiée à la relance des TPE/PME (suite garance) (+) 2 M€ en CP, faisant suite aux dépenses non couvertes par les assurances et pertes d'exploitations (...).
 - D'aides à l'animation, de promotion touristique et promotion à l'export, pour (+) 2,7 M€ en CP.
- Chapitre 938 – Transports, avec (+) 10,2 M € de CP relevant essentiellement des jugements sur les contentieux de la NRL intervenus en début d'année, condamnant la Région à régler des intérêts moratoires à hauteur de 11 M € qu'il convient d'inscrire en (CP).

2) Sur les recettes

La commission prend acte que le projet de DM1, **propose en recette en mouvements réels de (-) 117,7 M€** composées de (-) 140,9 M€ en section d'investissement selon les réajustements des subventions, la réduction de l'emprunt nouveau et (+) 23,2 M€ en section de fonctionnement.

Elles concernent principalement :

- des crédits de 2 M€ pour le dispositif Kap Numérique ;
- l'arrêt du partenariat financier avec le Département sur le dispositif de prise en charge partielle du prix de la bouteille de gaz à 15 € auprès des familles pour (-) 1,8 M€ ;
- le report des subventions du programme routier et de la mobilité pour (-) 12,9 M€ et pour la NRL de (-) 3 M€ à la suite du décalage des démarriages de projets sur 2025 ;
- le remboursement d'un trop-perçu de l'Agence de Services et de Paiement relatif au dispositif d'emplois verts de 5,1 M€ sur la période 2015-2024 ;



- les pénalités perçues auprès du groupement d'entreprises dans le cadre des jugements des contentieux de la NRL intervenus en début de 2025 : 9,8 M€ ;
- les indemnisations prévisionnelles par les fonds européens (programme RESTORE, Fonds de Solidarité de l'Union Européenne FSUE) et l'État (Fonds de Secours Outre-Mer FSOM) après les déclarations des sinistres causés par le cyclone Garance de 9,5 M€ ;
- le redimensionnement de l'emprunt nouveau de (-) 140,1 M€.



73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE